

Le personnel de plusieurs ministères de l'État poursuit actuellement une étude de faisabilité. Les services d'une société de consultants ont été retenus. Le rapport d'un consultant a été obtenu et un deuxième est attendu sous peu. L'action réciproque du nouveau pipe-line dont on propose la construction dans l'Est et le réseau existant de pipe-lines entre Portland et Montréal ainsi que l'extension proposée du pipe-line d'approvisionnement en pétrole brut de l'Ouest jusqu'à Montréal est un des aspects les plus importants de cette étude. Il est fort possible que moyennant quelques légères mises de fonds supplémentaires, tous ces pipe-lines pourraient devenir réversibles. De cette façon, advenant une situation urgente, le débit de pétrole pourrait être renversé pour fournir aux raffineries de la côte atlantique du pétrole brut en provenance de l'Ouest du Canada.

LA DÉFENSE NATIONALE—LA POSITION DES MILITAIRES
CANADIENS ATTACHÉS AU NORAD LORS DE L'ÉTAT
D'ALERTE DÉCRÉTÉ PAR LE PRÉSIDENT NIXON LE 25
OCTOBRE

M. Doug Rowland (Selkirk): Monsieur l'Orateur, les questions que plusieurs députés ainsi que moi-même avons posées au ministre de la Défense nationale (M. Richardson) hier et aujourd'hui concernant la position des militaires canadiens attachés au NORAD lors de l'état d'alerte ou «Defcon III» le 24 octobre à environ minuit et les réponses fournies par le ministre soulèvent trois questions importantes qui valent la peine d'être débattues. D'abord, les officiers supérieurs canadiens ont-ils fait preuve de jugement en retardant de huit heures l'avis qu'ils devaient donner aux autorités politiques compétentes concernant le changement opéré dans l'état d'alerte des forces américaines; deuxièmement, les troupes canadiennes ont-elles été réellement impliquées dans l'alerte avant d'avoir obtenu l'autorisation du Canada et, troisièmement, NORAD est-il pour le Canada un actif ou un passif?

Qu'il me soit permis de traiter de chacune de ces trois questions à tour de rôle. D'abord, les militaires ont-ils fait preuve de jugement en négligeant d'informer immédiatement le ministre du changement de statut en cas d'alerte? Ma réponse à cette question est non sans équivoque. Lorsque le ministre a répondu à ma question aujourd'hui, il a plutôt dit qu'il faisait absolument confiance au jugement du chef de l'état-major de la défense et que les événements avaient prouvé que ce monsieur avait eu raison en décidant d'éviter de déranger le sommeil du ministre. Après tout, il ne s'agissait que des Forces armées américaines.

Sauf votre respect, la déclaration du ministre était pure sottise. D'abord, on n'a pas remis en question la compétence du chef de l'état-major de la défense; il s'agissait plutôt du jugement dont il a fait preuve dans ce cas bien précis.

Ensuite, que les événements soient venus confirmer ou non que le général avait eu raison de croire que la sécurité du Canada n'en serait pas vraiment compromise est tout à fait à côté de la question. C'est aux représentants démocratiquement élus du peuple de décider et non aux militaires. La Chambre ne doit pas oublier que nos alliés européens de l'OTAN ont été très irrités de n'avoir pas été avertis de l'action des États-Unis. Nous avons reçu une certaine forme d'avis, mais nos leaders politiques n'ont été informés de la situation que plusieurs heures plus tard. Or, notre ministre de la Défense nationale désire défendre la situation. Eh bien, monsieur l'Orateur, soit nos alliés européens de l'OTAN sont des tracassiers hystériques, soit

Ajournement

notre ministre de la Défense nationale est beaucoup trop engourdi et sûr de lui. J'ai plutôt tendance à croire cette dernière version.

Rappelons-nous la situation. La guerre faisait rage au Moyen-Orient. Les États-Unis et l'Union soviétique se trouvaient en présence l'un de l'autre dans la région, même s'ils se tenaient dans l'ombre de leurs clients. Ensuite, sur un ordre de l'exécutif, les Forces américaines ont été placées en état d'alerte n° III. Pourquoi? Pour le plaisir? S'agissait-il d'une menace militaire? Était-ce uniquement pour faire oublier aux Américains les difficultés politiques internes du président?

Le Canada devrait-il s'en mêler, qu'il le désire ou non? Je ne doute pas une seconde que ce soit au gouvernement dûment élu du pays de répondre à ces questions, réponse qu'il aurait dû tenter de trouver immédiatement. Ainsi le chef de l'état-major de la défense avait absolument tort de ne pas informer immédiatement le ministre qu'il avait des nouvelles au sujet de la situation qu'il a reçues, non pas à 7 h 30 le 25 octobre moment où il a averti le ministre mais bien à minuit le 24 octobre. Voici comment je vois la situation: Ou bien le général a pris cette décision ou bien les instructions du ministre au chef de l'état-major de la défense au sujet du moment où on devrait le réveiller sont absolument invraisemblables. Je ne puis croire, bien qu'il affirme le contraire, que le ministre soit satisfait de ce qui s'est passé le 25 octobre. J'aimerais donc savoir quelles instructions il a données pour éviter des gaffes du même genre à l'avenir.

● (2210)

La deuxième grande question qui se pose par suite des événements du 25 octobre, c'est de savoir si le personnel des Forces armées du Canada a été mis en alerte à l'insu du gouvernement ou avant qu'il puisse l'approuver. Quand j'ai posé cette question au ministre le 25 octobre, il m'a répondu que non. Cette réponse était tout à fait de nature à nous induire en erreur.

Le NORAD est pourvu d'un commandement, d'un réseau de communications, d'un réseau de radio et d'un système d'avions aéro-guidés entièrement intégrés. Canadiens et Américains travaillent d'un commun accord dans les huit zones du NORAD, un Canadien s'activant à une tâche, un Américain s'acquittant de l'autre. Par conséquent, le Continental Air Defence Command des États-Unis ne pouvait passer à l'état d'alerte n° III sans que les Canadiens s'y trouvent engagés. C'est insensé de dire le contraire et le ministre a pour ainsi dire admis la chose lorsqu'il a dit hier, comme en fait foi la page 8793 du hansard:

Peut-être que certaines personnes occupant des postes intégrés d'état-major qui, au début, auraient pu être touchées dans l'accomplissement normal de leurs tâches, mais elles n'étaient pas officiellement en état d'alerte ni le pays non plus.

Cette réponse soulève plus de questions qu'autre chose. Signifie-t-elle que les Canadiens ont été libérés de leurs fonctions par les Américains et que, pendant la durée de l'alerte, c'est-à-dire plusieurs jours, sept districts du NORAD ont eu un personnel entièrement américain? Dans ce cas, le système de commande intégrée et de direction du NORAD a-t-il été abandonné pendant la période d'alerte et le gouvernement est-il heureux de cette situation? Dans la négative, quel crédit pouvons-nous accorder à l'affirmation du ministre selon laquelle les Canadiens n'étaient pas impliqués? Pas beaucoup. Aucune alternative n'est acceptable.

La troisième grande question soulevée par les événements du 25 octobre est celle de savoir si le NORAD est à